

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN*****NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
33	33	25

Séance du 22 août 2019

L'an deux mille dix neuf et le jeudi vingt deux août à dix-huit heures treize huit le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Richard PROMENEUR ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
Mme Gladys BURAT par Mme Jacqueline BELFORT
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. Pierre ALBINA

Absents :

M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Nicole VEREPLA ; Mme Francelise LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**13 août 2019*****Date d'affichage de la délibération***

VOTE :

Adoptée à l'unanimité**DELIBERATION N° 2019/08/58****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «LES
AMBASSADEURS »**

L'association « Les Ambassadeurs » organise des compétitions de bœufs tirants et participe aux épreuves se déroulant dans les autres communes de la Guadeloupe notamment sur l'île de Marie-galante.

Elle œuvre à l'insertion d'un maximum de jeunes à cette culture afin qu'ils s'investissent dans ce domaine et participent à la promotion des traditions locales.

La commune a été sollicité par le Président de l'association afin qu'elle puisse bénéficier d'une subvention d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) pour l'année 2019.

Afin de soutenir l'association ainsi que cette discipline, le Maire vous propose d'allouer à l'association « Les Ambassadeurs » une subvention d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) pour l'année 2019.

Le conseil Municipal

Considérant la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif

Considérant la demande de l'association « LES AMBASSADEURS »

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 5000€ à l'association « LES AMBASSADEURS » pour l'année 2019.

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

